

## Décision

### Objet : Révision Tarif InsectFinder

Direction des affaires  
financières

Vu le décret 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

### DECIDE

Augmentation de notre tarif sur Google Play de l'application InsectFinder développer par le CETU Innophyt, afin d'être en cohérence avec le marché. Passe de 2,99 € TTC à 7,99 € TTC

- 7,99 € TTC en cas d'achat de l'application
- Gratuit pour l'utilisateur en cas de téléchargement avec publicité. (La rémunération interviendra au vu du nombre de téléchargement via une contractualisation avec le distributeur)

Tarif applicable à partir du 01/04/2019

Le Président,



Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03  
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financière

60 rue du Plat d'Étain-BP 12050  
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne recherche valorisation Citeres